PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PUYBARBAN
RÉUNION ORDINAIRE

DATE ET HEURE DE LA SÉANCE : 05/06/2026 à 20h30 **Date de convocation : 26/05/2026**

Nom	**Fonction**	Présent(e)/Excusé(e)/Absent(e) **Procuration donnée à**
Dominique TURBET DELOF	Maire	Présent
Pierre LANOIRE	1er adjoint	Présent
Marie FONTAINE	2ème adjointe	Présente
Jean-Christophe ELLUIN	Conseiller	Excusé, a donné procuration à Marie Fontaine
Muriel LAVIALLE-BÉNASSAC	Conseillère	Excusée, a donné procuration à Hélène Mauros
Hélène MAUROS	Conseillère	Présente
Sarah ALLEAUME	Conseillère	Présente
Johan BONNET	Conseiller	Présent
Jonathan MARGONTIER	Conseiller	Présent
Michel DUCOUT	Conseiller	Présent
Brando LIMNAIOS	Conseiller	Présent

Président de séance	Dominique TURBET DELOF
Secrétaire(s)	Marie Fontaine
Quorum	9 conseillers présents sur 11

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE :

D1 - Délibération relative au renouvellement du bail dérogatoire du P'TIT BARBAN ;

D2 - Délibération relative aux conditions d'utilisation et tarifs de la salle des fêtes et salle des gardes ;

D3 – Délibération relative au déploiement de la télérelève des compteurs d'eau ;

Questions diverses.

ooooooo

Le compte-rendu de la réunion du 14 avril 2026 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

D1 - Délibération relative au renouvellement du bail dérogatoire du P'TIT BARBAN.

Objet :
Dominique Turbet Delof rappelle qu'un bail précaire a été signé l'année dernière avec Le P'tit Barban, représenté par Mmes Clémence de Chaumont et Dorine Bigaud. Ce bail peut être renouvelé deux fois. Il propose au conseil de valider un premier renouvellement.

Débat / Vote :
Brando Limnaios demande s'il est possible de consulter le bail avant de voter. Pierre Lanoire le lui communique, rappelant que celui-ci a été établi sur la base d'un modèle proposé par Gironde Ressources et qu'il a été soumis au contrôle de légalité. Dominique Turbet Delof indique que les conseillers peuvent demander tous les documents nécessaires en amont des réunions…
Pierre Lanoire précise que le bail inclut les consommations d'eau et en réponse à Brando Limnaios, il a fait une estimation de cette consommation entre 2019 (mairie seule) et 2025 (mairie + commerce), soit :

2019	42 m^3	381,78 €
2025	83 m^3	584,36 €

Ceci représente un surcoût de 202,58 €, lié bien sûr à la consommation supplémentaire (41 m^3) mais aussi à la hausse des tarifs entre 2019 et 2025.

Il faut savoir également que la pose d'un compteur par Veolia coûte environ 400,00 €. A titre de comparaison, le coût d'utilisation de la salle des fêtes, en ce qui concerne uniquement les fluides, est de 2 309,63 € en 2025, entièrement pris en charge par la commune.
Pierre Lanoire tient à rappeler également que le commerce est partie intégrante du « tiers-lieu », avec la mairie et le Cercle de Puybarban, ceci en réponse à un Appel à Manifestation d'Intérêt proposé par la Région en 2020, ce qui nous a permis de percevoir une subvention de 42 000,00 €.

Pour Michel Ducout, il n'est quand même pas normal que ce soit les administrés qui supportent la consommation d'eau du commerce. Donc, pour lui comme pour Brando Limnaios, le problème réside dans le fait que ce soit les administrés qui paient l'eau du commerce. Qu'il y ait un commerce ou pas, il « s'en fout » … Dominique Turbet Delof intervient alors pour indiquer que nous, on ne s'en fout pas. Michel Ducout ne souhaite plus intervenir car ce n'est pas dans ce sens-là qu'il s'est exprimé.
Michel Ducout évoque également la disparition des places de stationnement sur la Place de la Mairie depuis l'installation du commerce afin que celui-ci puisse installer sa terrasse et pour laquelle Dominique Turbet Delof lui aurait indiqué que ce serait facturé en plus du loyer. Ce dernier lui indique qu'il ne voit pas de quoi il parle et que ce n'était pas prévu comme cela… Michel Ducout insiste et confirme son propos.

Dominique Turbet Delof rappelle que le commerce et l'aménagement de la salle des fêtes ont répondu aux attentes de la population qui avait été consultée au début du précédent mandat. Ces deux objectifs ont été atteints. Donc, non on ne s''en fout pas qu'il y ait un commerce. On va tout faire pour faciliter la vie des associations comme on fait tout pour que ce commerce marche parce que ça répond aux attentes de nos administrés.

Sarah Alleaume fait remarquer que dans un petit village comme Puybarban un commerce ne peut pas avoir un chiffre d'affaires très élevé, d'autant que celui-ci est fermé pendant la saison d'hiver.

Pour conclure, il apparaît que c'est principalement la prise en charge de la consommation d'eau qui pose problème. Pierre Lanoire rappelle donc différents points :

- le bail initial prévoit bien que l'eau et l'emplacement de la terrasse sont inclus dans le montant du loyer ;
- si au terme de la durée maximale des baux précaires successifs, le P'tit Barban souhaite continuer et nous aussi, on passera alors sur un bail commercial avec des conditions totalement différentes. La pose d'un compteur d'eau pour le seul commerce sera alors justifiée ;
- il ne nous est pas possible de facturer à part la consommation d'eau, ainsi que le confirme Hélène Mauros ;
- il conviendra que l'on soit attentif à l'évolution des consommations d'eau et si nécessaire, de réajuster le loyer lors d'une éventuelle reconduction en 2027.

La délibération actant la reconduction du bail précaire pour une année supplémentaire est adoptée à la majorité par 10 voix pour et 1 abstention (Michel Ducout).

D2 - Délibération relative aux conditions d'utilisation et tarifs de la salle des fêtes et salle des gardes.

Objet :
Dominique Turbet Delof présente au conseil le projet de tarification pour la location de la salle des fêtes et d'une participation aux charges demandée aux associations, tel qu'arrêté lors de la réunion préparatoire du 23 mai :

1) Location de la salle des fêtes
Il est proposé de raisonner au week-end et non plus à la journée comme précédemment, que la salle soit louée pour un jour ou deux jours consécutifs.

Locataire	***Location***	***Caution***
Particuliers de la commune	150,00 €	1 500,00 €
Particuliers hors commune	300,00 €	1 500,00 €
Le P'tit Barban, Aviron Langonnais et APE *(la première occupation de l'année étant gratuite)*	150,00 €	1 500,00 €
Associations de la commune	Gratuit	Néant
Associations et autres organismes hors commune	300,00 €	1 500,00 €

Johan Bonnet attire l'attention sur le fait que la salle ne doit pas être utilisée par une association au détriment d'une réservation payante par des particuliers. Il appartient aux associations de réserver assez tôt et la priorité doit être donnée aux particuliers.
Il restera à voir avec l'association de chasse comment elle compte s'organiser pour reprendre éventuellement les lotos qu'elle avait l'habitude de faire en juillet et Août, sans bloquer pour autant la salle. Contacté, le président n'a pas encore donné suite.

2) Participation des associations

3 tarifs ont été évoqués lors de la réunion préparatoire pour une participation aux charges. Compte tenu de l'occupation de la salle par les associations, la tarification suivante a été envisagée :

Club Jeunesse de Puybarban	10,00 € / mois
Association de chasse	10,00 € / mois (*si du moins cette association organise des activités*)
Cir'Cambrousse	20,00 € / mois
Le Cercle de Puybarban	30,00 € / mois

Dominique Turbet Delof propose à la place de cette tarification, une « contribution de solidarité » unique pour toutes les associations. Il envisage un tarif de 30,00 €, incluant la salle des fêtes, la salle de réunion et la salle des gardes (répartition entre les différentes associations pour stockage et branchement de congélateurs, en réservant une place à la commune pour le stockage des tables et chaises).

Débat / Vote :
Un tarif unique pour toutes les associations paraît être dissuasif car certaines associations utilisent très peu la salle alors que d'autres l'utilisent tout au long de l'année. Selon Hélène Mauros, il doit s'agir plus d'équité que de solidarité et donc il convient de moduler les participations.
Marie Fontaine et Pierre Lanoire se prononcent davantage pour une contribution unique, mais pour Pierre Lanoire avec un tarif nettement moins élevé, de 20,00 € maximum.

Après débat, la majorité se dessine pour l'application d'une tarification différenciée.

Michel Ducout, membre de la collégiale du Cercle de Puybarban et Brando Limnaios, président du Club Jeunesse de Puybarban, ne participent pas au vote.

La délibération fixant les tarifications de location de la salle des fêtes et de participation des associations telles que mentionnées ci-dessus est adoptée à la majorité par 6 voix pour et 3 abstentions (Marie Fontaine – 2 voix – et Pierre Lanoire).

D3 – Délibération relative au déploiement de la télérelève des compteurs d'eau.

Objet :
Pierre Lanoire indique aux conseillers que le SIAEPA, en charge de la distribution de l'eau potable, a acté le remplacement des compteurs d'eau actuels par des compteurs communicants. L'objet de la délibération est d'autoriser Monsieur le maire à signer les conventions nécessaires avec Birdz, filiale de Veolia, pour autoriser la mise en place de relais et de passerelles sur les bâtiments et/ou mobiliers communaux afin d'assurer une communication efficace via le réseau de téléphonie mobile.
La société Birdz effectuera des tests pour déterminer les meilleurs emplacements et fera part de ses conclusions qui devront être validées par le conseil municipal.

Une fois ceci mis en place, la commune percevra une redevance annuelle de 0,10 € par ouvrage mis à disposition par la commune pour l'implantation de relais et de 1,00 € + 34,00 € (au titre de la consommation d'électricité) par an et par passerelle.

Débat / Vote :
La délibération est adoptée l'unanimité et le conseil autorise Monsieur le maire à signer les deux conventions.

Questions diverses
1) Dominique Turbet Delof a fait le point sur les délégués auprès des syndicats et des commissions de la CDC et demande à ce que Michel Ducout et Brando Limnaios soient aussi délégués titulaires sur certains de ces postes. Il propose que Michel Ducout prenne la place de titulaire auprès du SMAHBB (tenu actuellement par Marie Fontaine) et le poste de suppléant auprès du SIAEPA à la place de Muriel Lavialle-Bénassac.
Il propose à Brando Limnaios la place de titulaire à la commission Enfance / Jeunesse de la CDC dans la mesure où il est suppléant auprès du SIRP.
Michel Ducout s'interroge sur les raisons de ces changements dans la mesure où les nominations ont déjà eu lieu…
Hélène Mauros lui confirme que c'est uniquement par « équité » afin que chacun des élus participent.
Michel Ducout indique qu'il ne souhaite pas participer.
Pour Dominique Turbet Delof, nous avons tous reçu la confiance des administrés et nous devons tous l'honorer, c'est notre devoir. Il faut que chacun des élus participe à cet engagement et il rappelle qu'au moment des élections, la liste de Michel et Brando faisait mention de « l'engagement actif auprès des commissions » … C'est donc une main tendue de sa part afin qu'ils participent avec nous au travail de la collectivité.
Brando Limnaios accepte le poste de titulaire à la commission Petite Enfance / Jeunesse à la place de Johan Bonnet.
Michel Ducout prendra la place de suppléant auprès du SIAEPA à la place de Muriel Lavialle-Bénassac, ne souhaitant pas prendre de poste de titulaire.

2) Dominique Turbet Delof distribue aux conseillers un memento comportant certains numéros d'urgence et donne quelques informations sur les différents cas de figure.

3) Une rencontre est prévue avec les gendarmes et plus spécialement notre référente, afin d'améliorer les relations et leur réactivité en cas de situations délicates. Dominique Turbet Delof souligne le travail de prévention de la gendarmerie avec une baisse des cambriolages sur la commune (5 en 2024 et 3 en 2025). Il fera également appel à eux pour un travail de prévention quant au respect du code de la route. La population en sera informée.

4) Enfin, Dominique Turbet Delof fait part de la demande d'enregistrement de la part de la SCEA Garolait comme Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Une consultation publique est prévue entre le 29 juin et le 30 juillet. Il propose aux conseillers de visiter cette exploitation agricole. Pierre Lanoire indique que la Préfecture parle de la création d'un élevage de 400 vaches… Pour Dominique Turbet Delof, la circulaire de la Préfecture est très mal formulée car l'élevage existe déjà.

5) Marie Fontaine informe les conseillers des formations proposées par l'AMG, pouvant être prises en charge au titre du CPF, sachant qu'en tant qu'élus chacun a son compte crédité de 400,00 €.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le maire lève la séance à 23h15.

Le Maire, La secrétaire de séance,